

1950

Dissolution de la Caisse HOCAR et création de sa propre caisse (CAF)

A propos de la démolition d'un hôtel de 100 lits dans une station d'altitude, l'Association a constaté - avec satisfaction - que cette disparition améliorerait la situation locale.

D'autre part, elle a déploré que trop d'instituts soient transformés en hôtels.

Cette même année, l'ACVH a étudié le projet de création d'un office de cautionnement mutuel.

Le 29 novembre 1950, la dissolution de la Caisse HOCAR est décidée et le même jour, l'ACVH crée sa propre caisse d'allocations familiales, désormais séparée de celle de la Société vaudoise des cafetiers et restaurateurs.

Ce fut là une très heureuse initiative, qui épargnera environ 7,2 millions de francs à ses membres pour la période s'étendant jusqu'à la fin de l'exercice 1963, par rapport à une affiliation à la caisse cantonale.

1951

On reparle de l'institution d'une taxe communale de séjour et de tourisme...

A la suite d'une lettre de l'Etat de Vaud à l'OTV, on a recommencé à parler de l'institution d'une taxe communale de séjour et de tourisme, projet qui avait été étudié en 1938 et 1939 et mis en sommeil par suite de la guerre.

Dès lors, pendant près de trois ans, les milieux hôteliers se sont penchés sur cette importante question.

Des démarches ont été faites pour conserver à Lausanne le bureau de placement de la SSH que d'aucuns désiraient supprimer.

L'ACVH s'est occupée activement d'une votation fédérale ayant pour objet la limitation de la construction de nouveaux hôtels. L'étalement des vacances a aussi fait l'objet de ses préoccupations.

L'OTV, ayant transféré ses bureaux à Lausanne, le Secrétariat a également déménagé.

1952

Dans le canton de Vaud, les patentes d'hôtels sont les plus coûteuses

La constatation a été faite - à nouveau - que c'est dans le canton de Vaud que les patentes d'hôtels sont les plus coûteuses.

Les travaux du Comité d'action en faveur du tunnel routier du Grand-Saint-Bernard ont fait l'objet d'un rapport détaillé, très favorablement accueilli.

L'ACVH a adhéré à la Chambre vaudoise des métiers et s'est prononcée contre la réintroduction du contrôle fédéral des prix.

En cette année-là déjà - comme en d'autres - la réglementation des taxes de service a causé quelques soucis. Ces problèmes n'ont cessé dès lors de rester actuels.

1953

Le problème de l'imposition des étrangers et de la taxe de séjour et de tourisme sont toujours d'actualité

Les projets de tunnels routiers se succèdent. Le Comité s'est penché sur ceux qui concernent le Valais et l'Oberland bernois. Il a décidé d'accorder son appui à celui du Sanetsch.

L'imposition des hôtes étrangers en séjour permanent et n'exerçant pas d'activité lucrative l'a préoccupé. A ce propos, un mémoire a été adressé à l'Etat.

Les discussions relatives au projet de l'Etat de Vaud concernant la perception d'une taxe de séjour et de tourisme ont trouvé leur épilogue lors d'une assemblée générale extraordinaire réunie le 8 octobre. Les membres de l'ACVH, par un vote au bulletin secret, ont accepté le projet par 94 voix contre 42 et 3 bulletins blancs.

1954

Problèmes sociaux et professionnels

Les préoccupations se concentrent sur des problèmes sociaux et professionnels, déjà évoqués précédemment, notamment :

- le certificat de capacité
- l'assurance maladie du personnel étranger
- le règlement des taxes de service
- le timbre de publicité et la HOWEG
- la préparation de la main-d'oeuvre montagnarde à l'industrie horlogère
- la création de réserves pour travaux de rénovation non soumis à l'impôt
- l'institution de l'assurance-maladie obligatoire.

1955

Les motels offrent une nouvelle formule de tourisme

Le Comité a constaté à quel point les dispositions prises par les autorités fédérales en matière de trafic-navette des autocars étrangers sont préjudiciables aux intérêts du tourisme. Il est intervenu en faveur de leur adoucissement.

Le problème des motels commence à se poser. Quelle attitude prendre en présence de cette nouvelle formule du tourisme ? L'ACVH constate avec raison que l'on ne peut s'opposer au progrès et qu'il faut accepter ce nouveau mode de logement, dès l'instant où il répond à un besoin. Quelques années plus tôt, le même problème avait été posé par le développement du camping.

Si la formation professionnelle et les problèmes d'apprentissage continuent à préoccuper le Comité, ce dernier, dans maints domaines - a eu tout lieu de se réjouir du rôle joué par l'hôtellerie dans le déroulement de la plus grande manifestation touristique, le Congrès de l'ASTA (American Society of Travel Agents). 1600 personnes y prirent part et logèrent durant 5 jours à Montreux, Vevey, Lausanne et Genève, les séances de travail ayant lieu au Palais de Beaulieu à Lausanne.

Le 15 décembre 1955, le Comité de la Caisse d'allocations familiales de la SSH, sous la présidence de M. F. Tissot, a décidé l'achat de l'immeuble de l'agence de la BCV où se trouvaient déjà installées les caisses sociales de la SSH et de l'ACVH, sous réserve de l'approbation des présidents des sections de la SSH, immédiatement orientés, et qui acceptèrent cette proposition. L'acte d'achat a été signé le 31 janvier 1956.

1956

La formation professionnelle, la législation et les taxes font partie du quotidien

On peut noter une innovation dans la formule rigide de l'apprentissage, soit l'échange d'apprentis par ententes directes entre les hôteliers.

On a relevé aussi une opposition forte et nette à tout projet de construction d'un nouvel hôtel à Lausanne. C'est dans cet esprit qu'une conférence a été demandée au Département de justice et police, au cours de laquelle les délégués de l'ACVH ont exposé leurs craintes quant à la création de nouveaux établissements en vue de l'Exposition nationale.

Il a été constaté que l'impôt dit des étrangers a procuré près de Fr. 700'000.- et que les droits de succession se sont élevés à Fr. 1'601'900.- en 1954 et à Fr. 1'055'100.- en 1955. C'est là un aspect du tourisme auquel on ne songe pas assez.

1957

Etude d'un nouveau contrat collectif de travail

La modification du Contrat collectif de travail provoque de nombreuses discussions ; des pourparlers sont engagés et un nouveau contrat est prévu qui sera en vigueur jusqu'à fin 1963.

L'apprentissage dans les établissements saisonniers fait aussi l'objet de discussions approfondies. Il en est de même de l'Exposition nationale qui s'annonce.

1958

Beaucoup de décisions... et l'exposition nationale de 1964, on en parle déjà...

De nouveau une année très chargée, au cours de laquelle d'importantes dispositions ou attitudes ont été prises dans des domaines fort divers :

- Appui à la propagande en faveur de la modification de la constitution fédérale en ce qui concerne la mise maximale dans les casinos
- Souscription au capital action de la Société (suisse) du tunnel du Grand-Saint-Bernard
- Pourparlers (délicats) avec l'Union romande des limonadiers
- Inclusion des prix forfaitaires dans le guide des hôtels de la SSH
- Estimation que, sauf les jours de pointe, 5-10% du nombre des visiteurs de l'Exposition nationale auront besoin d'un logement
- Désir formel que les prix de logements durant l'Exposition nationale soient bloqués pour éviter tout abus
- Pourparlers entre les associations patronales au sujet du contrat collectif de travail.

1959

Le touriste apprécie de plus en plus les vins rouges du pays

Dans le cadre de la propagande de l'OPV en faveur des produits du vignoble, le Comité a constaté que le touriste apprécie de plus en plus les vins rouges du pays.

Le contrat collectif a été mis au point après de longs et délicats pourparlers ; d'autre part, une loi vaudoise sur le travail a été votée par le Grand Conseil.

Le Comité visite avec un grand intérêt les bureaux rénovés de la Caisse Hotela à Montreux.

En matière de logement, il a constaté que la saturation est déjà obtenue, mais a continué à s'occuper les problèmes qui concernent l'Exposition nationale. A propos de cette dernière, il a été discuté du premier projet relatif à la création d'un centre de l'hôtellerie.

Traditionnellement, le placement des apprentis, la révision de la loi sur le travail et le renouvellement des patentes sont revenus sur le "tapis".